



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

CONSEIL

Cent quarante et unième session

Rome, 11 – 15 avril 2011

Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme
(Rome, 21 – 25 mars 2011)

Table des matières

	Page
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER	1
I. PLANIFICATION DU PROGRAMME ET ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS	1
PLAN À MOYEN TERME 2010-13 (RÉVISÉ) ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-13	1
STRATÉGIE DE L'ORGANISATION EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	3
SANTÉ ANIMALE DURABLE ET MAÎTRISE DES RISQUES PESANT SUR LA SANTÉ PUBLIQUE LIÉS AUX ANIMAUX – À L'APPUI DU PROGRAMME D'ACTION DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE « UNE SEULE SANTÉ »	4
APPLIQUER LES LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE DE LA GRIPPE AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE À LA PRÉVENTION ET À LA MAÎTRISE DES GRANDES MALADIES ANIMALES ET DES RISQUES DE SANTÉ PUBLIQUE QUI Y SONT LIÉS	4

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

II. ÉVALUATION	4
ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DE LA FAO FINANCÉES PAR LE FONDS CENTRAL D'INTERVENTION POUR LES URGENCES HUMANITAIRES ET RÉPONSE DE LA DIRECTION	4
ÉVALUATION DU BUREAU RÉGIONAL ET DES BUREAUX SOUS- RÉGIONAUX DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT ET RÉPONSE DE LA DIRECTION	4
EFFICACITÉ DE L'ACTION DE LA FAO DANS LES PAYS - SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS DANS LES GRANDS PAYS EN DÉVELOPPEMENT RAPIDE (INDE ET BRÉSIL) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION	5
NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ÉVALUATION	5
III. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AXÉ SUR LES RÉSULTATS	6
RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS-2010	6
IV. MISE EN OEUVRE DU PAI DANS LE CADRE DU PTB	7
ACCÈS AU PCT SOUS LA FORME DE DONNS - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	7
V. POINTS PERMANENTS	7
RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DES NATIONS UNIES	7
<i>JIU/REP/2009/5 - VERS UN APPUI PLUS COHÉRENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES À L'AFRIQUE</i>	
<i>JIU/REP/2009/9 - LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS</i>	7
RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ	7
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ DU PROGRAMME	7
DATE ET LIEU DE LA CENT SEPTIÈME SESSION	7
QUESTIONS DIVERSES	7
ANNEXE 1	8

RAPPORT DE LA CENT SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

Rome, 21 – 25 mars 2011

INTRODUCTION

1. Le Comité financier a soumis au Conseil le rapport de sa cent sixième session.
2. Outre la Présidente, Mme Riikka Laatu (Finlande), étaient présents les représentants suivants des Membres:

M. A.R. Ayazi (Afghanistan)	M. M. Valicenti (Canada)
M. C.A. Amaral (Angola)	M. M. Hosni (Égypte)
Mme M. del Carmen Squeff (Argentine)	M. C. Obama Ondo (Guinée équatoriale)
Mme E. Collins (Australie)	Mme S. Nilsson (Allemagne)
Mme S. Afroz (Bangladesh)	M. K. Shioya (Japon)
Mme M. van Dooren (Belgique)	Mme A. M. Baiardi Quesnel (Paraguay)

3. La présidente a informé le Comité que les représentants suivants avaient été désignés pour remplacer les membres nommés: Mme Emily Collins remplaçait M. Travis Power pour la session en tant que représentante de l'Australie; Mme Adair Heuchan remplaçait M. Marco Valicenti les 23 et 24 mars, ainsi que la matinée du 25 en tant que représentante du Canada; et Mme Ana María Baiardi Quesnel remplaçait Mme Liz Coronel Correa pour la session en tant que représentante du Paraguay. Un résumé des qualifications des représentants susmentionnés figure dans l'additif au présent rapport¹

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier²

4. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion ont été approuvés. Au cours de la session, les membres ont demandé le report de plusieurs points de l'ordre du jour à la cent septième session (extraordinaire) du Comité du Programme, qui aura lieu en mai 2011.

I. PLANIFICATION DU PROGRAMME ET ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) et Programme de travail et budget 2012-13³

5. Le Comité a examiné le Plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et le Programme de travail et budget 2012-13. Il a pris en compte les contributions et les recommandations des Conférences régionales, des comités techniques et d'autres organes directeurs sur les priorités, notamment les domaines communs, ainsi que les résultats des évaluations pertinentes et la suite qui leur a été donnée, et le Rapport de synthèse 2010 sur l'examen à mi-parcours. Le Comité a également prêté attention à la clarté de la présentation, en particulier à la manière dont les changements de priorité des activités de la FAO ont été mis en évidence.

¹ CL 141/8 ADD.1.

² PC 106/1; PC 106/INF/1.

³ C 2011/3.

6. En général, le Comité:
- a) a estimé qu'il s'agissait d'un document intéressant qui visait pour l'essentiel à présenter les recommandations des divers organes directeurs et les enseignements tirés de l'expérience, et il a constaté que des améliorations et des éclaircissements devaient néanmoins être apportés;
 - b) a reconnu que des progrès avaient été accomplis dans l'approche axée sur les résultats, notant cependant que la mise en œuvre complète de la budgétisation axée sur les résultats aurait lieu durant le prochain cycle budgétaire 2014-15, et donc que son application dans le PTB 2012-13 était encore un travail en cours;
 - c) s'est félicité que le document permette un examen comparatif des ressources, ce que ne permettaient pas les PTB précédents;
 - d) a noté que l'approche de l'évaluation des ressources extrabudgétaires n'était pas appliquée de manière cohérente à tous les objectifs stratégiques;
 - e) s'est félicité de la partie du document dans laquelle sont analysés les domaines à mettre en avant, ou en retrait, tout en notant que les arguments avancés n'étaient pas toujours clairs et qu'un complément d'informations était nécessaire.
7. Plus précisément, le Comité:
- a) a demandé au Secrétariat de donner des informations complémentaires au Conseil afin d'expliquer les propositions de transfert de ressources entre objectifs stratégiques et fonctionnels ou à l'intérieur d'un même objectif, et d'analyser plus en profondeur les domaines mis en avant ou mis en retrait dans tous les objectifs stratégiques et dans l'objectif fonctionnel X;
 - b) a demandé au Secrétariat de dresser, dès que possible au cours des débats sur le Programme de travail et budget, un tableau indiquant la référence pour chaque décision (par exemple, les contributions émanant des conférences régionales, des comités techniques, du Conseil et des équipes stratégiques), ainsi que les incidences sur les ouvertures de crédits nettes et les ressources extrabudgétaires;
 - c) a demandé que des précisions soient apportées au Conseil sur la manière dont les économies ponctuelles d'un montant de 10,4 millions d'USD ont été réparties dans le PTB 2012-13;
 - d) a recommandé que les engagements financiers de la FAO à l'égard de conventions et d'organes créés en vertu de traités puissent être facilement distingués dans le PTB 2012-13 ajusté après la Conférence;
 - e) a demandé que l'indicateur de résultats organisationnels B4.1 soit reformulé conformément à la recommandation du Comité de l'agriculture, et tel que présenté à l'annexe 1;
 - f) a demandé que les domaines qui sont mis en avant, ou en retrait, au titre du résultat organisationnel C01 soient reformulés conformément aux recommandations du Comité des pêches, et tels que sont présentés à l'annexe 1;
 - g) a demandé que des ressources soient réaffectées, sans répercussion sur le montant total du budget, pour renforcer les activités liées à l'équité hommes-femmes au titre de l'objectif stratégique K, notamment au titre du résultat organisationnel K02, conformément aux recommandations du rapport publié en 2010 sur l'évaluation de la parité hommes-femmes au sein de la FAO et aux conclusions de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 – Le rôle des femmes dans l'agriculture*;
 - h) a examiné le niveau de financement nécessaire aux activités d'évaluation concernant le résultat organisationnel X04 et confirmé qu'il approuvait, comme objectif de financement des activités d'évaluation pendant la mise en œuvre du PAI d'ici à 2013, 0,8 pour cent du

montant total des ouvertures de crédits nettes. Le Comité a fait observer qu'il serait en mesure d'absorber la charge de travail supplémentaire;

- i) a noté que les questions transversales n'étaient pas traitées de manière égale dans tous les objectifs stratégiques: en effet, si des thèmes comme le changement climatique et les petits exploitants agricoles étaient présents dans la plupart des objectifs stratégiques, d'autres questions comme la nutrition, l'équité hommes-femmes et le renforcement des capacités apparaissaient moins fréquemment;
- j) était préoccupé par le financement de certaines activités essentielles de la FAO, notamment les activités normatives et la coordination de questions transversales, qui semblaient avoir été transférées des ouvertures de crédits nettes aux ressources extrabudgétaires, alors qu'elles devraient être protégées et couvertes par les premières citées;
- k) a estimé que les informations liées à l'objectif fonctionnel X n'étaient pas claires par rapport aux objectifs stratégiques et attendait avec intérêt des détails supplémentaires sur le financement et sur les domaines mis en avant ou en retrait, pour cet objectif fonctionnel, sachant que la présentation devrait être la même que celle des objectifs stratégiques;
- l) a noté que le Bureau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale n'avait pas encore finalisé son programme de travail et budget et qu'il ne pouvait donc pas évaluer son impact programmatique.

Stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités⁴

8. Le Comité a approuvé la Stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités et son Plan de mise en œuvre.

9. Le Comité:

- a) a demandé qu'il soit tenu compte du renforcement des capacités dans le Programme de travail et budget;
- b) a encouragé les initiatives qui intégreraient le renforcement des capacités dans l'ensemble des plans de travail de l'Organisation, en soulignant le rôle des équipes stratégiques et des bureaux décentralisés, ainsi que le rôle stratégique de la Direction en matière de coordination et de suivi de cette question;
- c) a reconnu que, dans les pays, les travaux en matière de renforcement des capacités devaient être fonction des demandes et adaptés à la situation nationale, et a recommandé que le renforcement des capacités soit systématique dans les projets de terrain;
- d) a réaffirmé le caractère primordial du renforcement des capacités et a demandé instamment à tous les acteurs concernés au sein de la FAO et aux États Membres de s'engager à contribuer à ce renforcement et de promouvoir sa prise en compte dans la programmation, la planification et l'établissement des priorités, rappelant les principes clés de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra;
- e) a demandé à la FAO de lui fournir en 2012 des commentaires sur la pertinence, l'efficacité et la conformité des projets du PCT et du Fonds du PCT utilisé pour le développement des capacités, y compris les critères du PCT.

⁴ PC 106/2.

Santé animale durable et maîtrise des risques pesant sur la santé publique liés aux animaux – à l'appui du programme d'action dans le cadre de l'initiative « Une seule santé »

Appliquer les leçons tirées de l'expérience de la grippe aviaire hautement pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés⁵

10. Le Comité a approuvé le Plan d'action, notamment la place importante que celui-ci accorde à l'initiative « Une seule santé » et le fait qu'il s'inscrit dans une approche durable et globale du développement. Le Comité a estimé que les travaux prévus par le Plan d'action étaient fondamentaux au regard des activités de la FAO, mais a noté que les sources permettant d'apporter les 193,8 millions d'USD nécessaires sur cinq ans n'avaient pas encore été trouvées et que le financement dépendrait principalement de la mobilisation de contributions volontaires.
11. Le Comité a demandé un supplément d'informations sur:
- a) la manière dont l'ordre de priorité et l'enchaînement des activités du Plan d'action seraient établis, sur la base du système à trois axes du budget intégré de la FAO;
 - b) les autres possibilités de mobiliser des ressources, y compris en promouvant le domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES);
 - c) les liens entre le Plan d'action et le programme ordinaire en matière de santé animale (PMT/PTB).
12. Le Comité a également demandé à la Direction de fournir à tous les États Membres, et ce dès que possible, des informations sur le DAP-EMPRES et les difficultés liées à son financement.

II. ÉVALUATION

Évaluation des interventions de la FAO financées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et réponse de la Direction⁶

13. L'examen de ce point a été reporté à la session extraordinaire de mai 2011.

Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour le Proche-Orient et réponse de la Direction⁷

14. Le Comité a salué la qualité de cette évaluation, qu'il a jugée utile et importante. Il s'est félicité des vastes consultations menées auprès des parties prenantes, processus qui faisait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation.
15. Le Comité:
- a) a demandé instamment que la Direction de la FAO donne suite, toutes affaires cessantes, aux recommandations pouvant être appliquées sans consultations supplémentaires;
 - b) a noté le rôle clé joué par les Représentations de la FAO dans les activités de l'Organisation;
 - c) a souligné l'importance d'une politique de recrutement appropriée, d'une politique de rotation efficace, d'une formation adéquate et d'un éventail de compétences approprié pour le personnel de la région, en particulier les Représentants de la FAO;

⁵ PC 106/3.

⁶ PC 106/4; PC 106/4 Sup.1.

⁷ PC 106/5 - FC 138/22; PC 106/5 – FC 138/22 Sup.1.

- d) a approuvé un fonds fiduciaire régional destiné à des activités liées au programme, mais a affirmé que les activités de base devaient être financées par les ouvertures de crédits nettes;
- e) a encouragé un dialogue avec les parties prenantes nationales et d'autres institutions des Nations Unies sur la manière d'améliorer les résultats obtenus par la FAO au niveau des pays;
- f) a recommandé que les résultats de l'évaluation soient pris en compte dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget et de la conception relative à la décentralisation;
- g) a recommandé qu'une importance accrue soit accordée à l'établissement de rapports sur la suite donnée aux évaluations, y compris les observations du Bureau de l'évaluation sur les rapports de suivi soumis au Comité du Programme;
- h) a noté que le Plan d'action serait soumis à la Conférence régionale pour le Proche-Orient;
- i) a recommandé qu'un document sur l'harmonisation entre la Conférence régionale pour le Proche-Orient et le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord soit soumis lors de la prochaine Conférence régionale pour le Proche-Orient; et
- j) a encouragé la FAO, sur la base des recommandations de cette évaluation à engager un dialogue avec les parties prenantes nationales afin de renforcer la prise en main et la visibilité de la FAO ainsi qu'avec les partenaires du système des Nations Unies.

16. Le Comité a recommandé que des évaluations similaires soient conduites dans d'autres régions. Ces évaluations devraient être menées dans le cadre d'une consultation.

Efficacité de l'action de la FAO dans les pays - Synthèse des évaluations dans les grands pays en développement rapide (inde et brésil) et réponse de la Direction⁸

17. L'examen de ce point a été reporté à la session extraordinaire de mai 2011.

Nomination du Directeur de l'évaluation⁹

18. Le Comité a été informé que l'actuel Directeur de l'évaluation atteindrait l'âge du départ obligatoire à la retraite et prendrait celle-ci le 30 septembre 2011, conformément à l'Article 301.9.5 du Statut du personnel qui dispose que « *les membres du personnel ne doivent pas être maintenus en fonction au-delà de l'âge de 62 ans; toutefois, dans l'intérêt de l'Organisation, le Directeur général peut, exceptionnellement, reculer cette limite* ».

19. Le Comité:

- a) a noté que l'actuel Directeur prendrait sa retraite avant d'avoir terminé un mandat de quatre ans, ainsi qu'il est prévu dans la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO;
- b) a souligné l'importance de la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO;
- c) a prié le Président d'écrire au Directeur général, au nom du Comité, pour lui demander d'envisager de prolonger la nomination du Directeur de l'évaluation conformément aux dispositions de cet article du Statut du personnel, afin que le Directeur puisse terminer son mandat de quatre ans comme il est prévu dans la Charte;
- d) a décidé d'examiner ce point à sa session extraordinaire en mai 2011;
- e) a demandé au Secrétariat de proposer des options pour harmoniser les dispositions de la Charte et celles de l'article 301.9.5 du Statut du personnel.

⁸ PC 106/6; PC 106/6 Sup.1.

⁹ PC 106/10.

III. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AXÉ SUR LES RÉSULTATS

Rapport de synthèse sur l'Examen à mi-parcours - 2010¹⁰

20. Le Comité a examiné le Rapport de synthèse sur l'Examen à mi-parcours 2010, premier rapport du genre préparé dans le cadre du nouveau système d'établissement de rapports axé sur les résultats. Il s'est penché sur la substance, la structure et la présentation des prochains rapports de synthèse sur l'Examen à mi-parcours.
21. Concernant la substance du rapport, le Comité:
- a) a reconnu que ce document était très utile, car il donnait une vue d'ensemble claire des progrès réalisés par l'Organisation dans l'exécution du Programme de travail et budget 2010-11;
 - b) a noté que l'Organisation avançait de manière satisfaisante, par rapport aux résultats de l'Organisation, et que des ressources extrabudgétaires supplémentaires avaient été levées et distribuées;
 - c) s'est dit préoccupé par le fait que les ressources extrabudgétaires devaient correspondre davantage aux besoins auxquels il fallait répondre pour obtenir les résultats de l'Organisation, et par le fait que certains résultats de l'Organisation (relevant notamment des objectifs stratégiques B, D, E et K, ainsi que noté dans le document, mais aussi de plusieurs autres objectifs stratégiques) demandaient à être suivis de plus près, de façon à ce que les risques et les obstacles puissent être écartés;
 - d) a demandé: i) que les résultats obtenus par la FAO en matière de décentralisation soient présentés de manière plus claire; ii) que les domaines suscitant des préoccupations soient mis en évidence (à savoir les domaines demandant à être suivis de plus près et les domaines compromis, par objectif stratégique et au sein de chaque objectif stratégique); iii) que des informations supplémentaires soient communiquées sur les mesures d'atténuation proposées par l'Organisation dans les domaines compromis ou demandant à être suivis de plus près.
22. Concernant la structure et la présentation du rapport, le Comité a recommandé:
- a) que les critères de sélection et d'application des critères d'évaluation « conformes aux prévisions », « à suivre de plus près » et « compromis » soient précisés;
 - b) que les critères d'évaluation soient appliqués selon une approche plus systématique et plus cohérente;
 - c) que les figures présentant les progrès vers l'obtention des résultats de l'Organisation (sur la base des évaluations des résultats d'activité) soient davantage alignées sur la partie narrative correspondante;
 - d) que certaines conclusions soient mises en avant dans la partie narrative du rapport au niveau des résultats de l'Organisation, tout en maintenant la longueur actuelle des textes;
 - e) que les mesures de suivi concernant les vérifications intérieures des comptes et les rapports d'évaluation pertinents soient intégrées dans la présentation des prochains rapports de synthèse;
 - f) que les progrès réalisés dans les domaines intersectoriels et interdisciplinaires soient inclus;

¹⁰ PC 106/7 – FC 138/6.

- g) que l'analyse et la description des facteurs de réussite, des enseignements à tirer de l'expérience et des mesures à prendre soient approfondies;
- h) que les résultats régionaux soient présentés par région et non par bureau régional;
- i) que la partie narrative sur les mesures de suivi soit développée, s'agissant en particulier de la manière dont l'examen à mi-parcours a influencé les propositions relatives au Programme de travail et budget suivant.

IV. MISE EN OEUVRE DU PAI DANS LE CADRE DU PTB

Accès au PCT sous la forme de dons - critères d'admissibilité¹¹

23. Le Comité a reconnu qu'aucun consensus n'avait été dégagé sur l'une ou l'autre des options proposées pour résoudre les difficultés d'interprétation des critères d'admissibilité au bénéfice de l'assistance du PCT. La région Amérique latine et Caraïbes et la région Afrique ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'option 1, tandis que les autres régions préféraient l'option 2. Le Comité a encouragé les groupes régionaux à poursuivre leurs débats sur la question sous la conduite du Président indépendant du Conseil, et a décidé de la réexaminer à sa session d'octobre 2011.

V. POINTS PERMANENTS

Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies

JIU/REP/2009/5 - Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique¹²
JIU/REP/2009/9 - Le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents¹³

24. Le Comité a pris note de ces rapports.

Rapport d'étape sur le Programme de travail pluriannuel du Comité¹⁴

25. L'examen de ce point a été reporté à la session extraordinaire de mai 2011.

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme¹⁵

26. Le Comité a pris note de ce rapport.

Date et lieu de la cent septième session

27. Le Comité a été informé que sa cent septième session (extraordinaire) aurait lieu à Rome les 16 et 17 mai 2011.

Questions diverses

28. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

¹¹ PC 106/8.

¹² CL 141/INF/10.

¹³ CL 141/INF/13.

¹⁴ PC 106/9.

¹⁵ PC 104/INF/4.

Annexe 1

Résultat organisationnel B4 – Les politiques et les pratiques recommandées pour le secteur de l'élevage reposent sur des informations à jour et fiables

Unité responsable: AGA

Indicateur	Référence	Objectif (fin 2013)	Objectif (fin 2011)
B4.1 État d'avancement des négociations débats du Comité de l'agriculture sur des Directives volontaires pour le secteur de l'élevage ou un code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable sur le secteur de l'élevage qui pourraient exiger une action intergouvernementale.	Aucune négociation. Néant	<i>Le Comité de l'agriculture fait rapport sur les négociations (sous réserve qu'il se soit prononcé en leur faveur) progrès de l'action intergouvernementale (selon la décision adoptée à la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture)</i>	Décision du Comité de l'agriculture (<u>à sa vingt-troisième session</u>) quant à l'identification de domaines méritant une <u>action intergouvernementale</u> quant à la <u>négociation de Directives volontaires ou d'un Code de conduite</u>
B4.2 L'élevage mondial - Publication phare	L'élevage mondial 2011	<i>L'élevage mondial (publication 2013)</i>	<i>L'élevage mondial (publication 2013)</i>

C01 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis

<i>En avant:</i>	<i>En retrait:</i>
<p>Adoption <u>Élaboration et adoption</u> d'un instrument international sur la conduite de l'État du pavillon.</p> <p>Nouvel instrument international (volontaire, sous la forme de directives) relatif à la pêche artisanale s'appuyant sur les instruments pertinents déjà existants, en complément du Code.</p> <p>Élaboration d'un Fichier mondial des navires de pêche, <u>conformément aux paragraphes 35 à 37 du rapport du Comité des pêches (vingt-neuvième session), ce fichier étant</u> l'un des outils qui permettront de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, de manière rentable, en tirant parti des systèmes existants et des plateformes de technologies de l'information, le cas échéant.</p> <p>Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des cadres normatifs existants; outils de connaissance comme les statistiques, les systèmes d'information départementaux et de l'Organisation, et les communications.</p>	<p>Travaux sur d'autres nouveaux instruments internationaux.</p> <p>Conférence mondiale sur la surcapacité des flottilles, sans compromettre les travaux globaux sur la capacité de pêche.</p>